

**AVENANT AU PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE GROUPE FRANCE
DU PERSONNEL
DE LA COMPAGNIE ALSTOM**

**dans le cadre du titre IV du livre IV du code du travail
(Articles L. 443-1 et suivants)**

La Société ALSTOM

DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE

**25 avenue Kléber
75795 PARIS Cédex 16**

Représentée par

- Monsieur Patrick KRON, en qualité de Président Directeur Général d'ALSTOM

modifie par le présent avenant, le Plan d'Épargne Entreprise Groupe France du personnel de la Compagnie ALSTOM conclu le 08 avril 2002.

En effet, le Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement Multientreprises « EURO SOCIÉTAL » lors de sa séance du 27 février 2003 a décidé de transférer les actifs de ce fonds vers le Fonds Commun de Placement Multientreprises « MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE ».

En conséquence l'article 6 est modifié comme suit :

ARTICLE 6 - EMPLOI DES SOMMES VERSEES AU PLAN D'ÉPARGNE GROUPE

Les sommes versées dans le Plan d'Épargne Groupe sont investies en parts de Fonds Commun de Placement d'Entreprise, sur la valeur liquidative qui suit immédiatement le versement de celles-ci par les bénéficiaires ou par l'entreprise.

Les Fonds Commun de Placement d'Entreprise proposés aux bénéficiaires comme support de placement répondent aux conditions fixées par l'article L 214-39 du Code Monétaire et Financier.

Les salariés auront le choix entre cinq Fonds Communs de Placement Entreprise:

- **MULTIPAR EQUILIBRE France**
- **MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE**
- **MULTIPAR ACTIONS EURO**
- **ALSTOM A**
- **ALSTOM B**

ALSTOM

Un sixième Fonds Commun de Placement **ALSTOM** est exclusivement destiné aux opérations d'augmentations de capital réservées aux salariés.

Le Gérant des Fonds MULTIPAR EQUILIBRE France, MULTIPAR ACTIONS SOCIALEMENT RESPONSABLE, MULTIPAR ACTIONS EURO et ALSTOM est :

BNP PARIBAS EPARGNE ENTREPRISE GESTION

5 Avenue Kléber
75798 PARIS CÉDEX 16

et le Dépositaire

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

3 rue d'Antin
75002 PARIS.

Le Gérant des Fonds ALSTOM A et ALSTOM B est :

INTER EXPANSION

18 Terrasse BELLINI - La Défense 11
92813 PUTEAUX CEDEX

et le Dépositaire

SOCIETE GENERALE

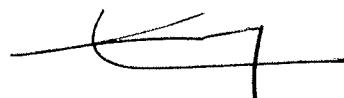
29, boulevard Haussmann
75009 PARIS

Les porteurs de parts d'un Fonds Commun de Placement Entreprise du présent plan pourront demander le transfert de tout ou partie de leurs avoirs vers un ou plusieurs Fonds Commun de Placement Entreprise de ce même Plan d'Epargne Groupe. Ce transfert sera effectué à la première date de la valeur liquidative qui suit la réception de la demande. La souscription se fera sans commission d'entrée. L'opération ainsi réalisée sera sans effet sur la durée de blocage. Toutefois, aucun transfert ne sera possible du FCP ALSTOM vers les autres fonds du PEG et ce pendant la période de blocage.

Les autres dispositions du Plan d'Epargne Entreprise Groupe France demeurent inchangées.

Le présent avenant sera déposé auprès de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle après l'accomplissement des procédures requises.

Fait à Paris le 30 avril 2003



Patrick KRON

Président Directeur Général